



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 15-POS-101

Déposé le : 27.01.15

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

## Titre du postulat

Le verre à moitié plein ou à moitié vide ?

## Texte déposé

Lors du débat sur la LADB, des avis très divergents se sont exprimés sur l'impact réel de l'interdiction de la vente d'alcools distillés et de bière le soir à l'emporter. Certains considéreraient que les jeunes ne consomment pas de vins pour s'alcooliser et que l'interdiction des autres alcools fera baisser le nombre de cas de « bitures expresses ». D'autres craignent que la consommation se reporte sur les vins et les autres alcools autorisés à l'emporter de soir, réduisant ainsi l'effet de cette mesure.

Afin d'évaluer l'efficacité de cette nouvelle politique publique, les signataires demandent au Conseil d'État de procéder aux démarches suivantes :

- 1) La mise en place rapide d'un monitoring permettant de suivre les admissions dans les hôpitaux pour des intoxications alcooliques par classe d'âge et par type d'alcool consommé.
- 2) La mise en place d'un suivi de la vente d'alcool à l'emporter en spécifiant le type d'alcool et les heures de vente.
- 3) La rédaction d'un rapport deux ans après la mise en vigueur de la révision de la LADB dressant le bilan de celle-ci.
- 4) Une présentation de la manière dont les communes auront mis en œuvre la marge de manœuvre que prévoit pour elles l'article 25 alinéa 2.

Commentaire(s)


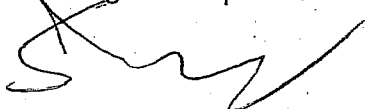
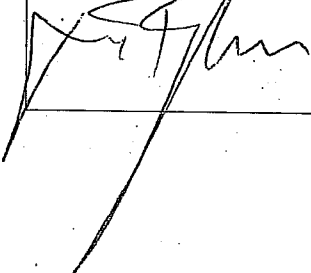
Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures


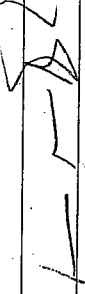
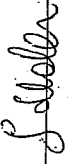
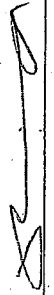

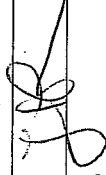







(c) prise en considération immédiate

<u>Nom et prénom de l'auteur :</u>	<u>Signature :</u>
Martial de Montmollin 	
<u>Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :</u>	<u>Signature(s) :</u>
Montangero Stéphane 	
Blanc Mathieu 	

# Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Eggenberger Julien
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Ehrwein Nihan Céline
Apothélosz Stéphanie	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chollet Jean-Luc	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Chollet Jean-Marc	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Ballif Laurent	Christin Dominique-Ella	Gander Hugues
Bendahan Samuel	Collet-Michel	Genton Jean-Marc
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Germain Philippe
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Glauser Alice
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Golaz Olivier
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grandjean Pierre
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grobéty Philippe
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haury Jacques-André
Brélaz François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Induni Valérie
Buffat Michaël	Divorne Didier	Jaccoud Jessica
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christine
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

# Liste des députés signataires – état au 26 août 2014

Kernen Olivier		Nicolet Jacques	Rydo Alexandre	
Kunze Christian		Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella	
Labouchère Catherine		Oran Marc	Schobinger Bastien	
Lachat Patricia		Papilloud Anne	Schwaar Valérie	
Luisier Christelle		Payot François	Schwab Claude	
Mahaim Raphaël		Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric	
Maillefer Denis-Olivier		Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc	
Manzini Pascale		Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie	
Marion Axel		Pillone Cédric	Thuillard Jean-François	
Martin José		Podio Sylvie	Tosato Oscar	
Mattenberger Nicolas		Probst Delphine	Treboux Maurice	
Matter Claude		Randin Philippe	Trolliet Daniel	
Mayor Olivier		Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean	
Meinenberger Daniel		Ravenel Yves	Uffer Filip	
Meldem Martine		Renaud Michel	Venzelos Vassilis	
Melly Serge		Rey-Marion Alette	Voiblet Claude-Alain	
Meyer Roxanne		Rezso Stéphane	Volet Pierre	
Miéville Laurent		Richard Claire	Vuarnoz Annick	
Miéville Michel		Riesen Werner	Vuillemin Philippe	
Modoux Philippe		Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique	
Mojon Gérard		Romano Myriam	Wehrli Laurent	
Montangero Stéphane		Roulet Catherine	Wüthrich Andreas	
Mossi Michele		Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine	
Neiryneck Jacques		Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert	
Neyroud Maurice		Ruch Daniel	Züger Eric	